



*Ville d'Escaudain*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

CONVOCATION EN DATE DU 26 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 10/03/2025

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 25

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, RISBOURG Dominique, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, PETIT Dimitri

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. BENAMARA Ali donne pouvoir à Mme. RISBOURG Dominique, M. DRELON André donne pouvoir à M. WERY Jean-Charles, M. SION Michel donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, M. GERNEZ Marc donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, Mme GUIOT Christelle donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine, M. CLOET Geoffrey donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno

Membres excusés : Mmes TRIOUX Annick, PLAYE Maryse, DI GIULIO Cécile, GALAND Mélanie

Membres absents :

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

**OBJET** : Vente de la parcelle cadastrée section AM n°175 située rue Marcel Sembat à Madame Virginie BRACQ et Monsieur Christophe BIGOTTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 02 Décembre 2014 décidant la mise en vente de diverses parcelles communales non bâties, dont la parcelle située rue Marcel Sembat cadastrée section AM n°175, non viabilisée, d'une superficie de 820 m<sup>2</sup>.

Considérant que, Madame Virginie Bracq et Monsieur Christophe Bigotte ont fait part à la Commune de leur intérêt pour la parcelle précitée pour y construire une maison individuelle.

Considérant l'estimation du bien par la Brigade des Domaines en date du 04 Décembre 2024 fixant la valeur à 34.000€ assortie d'une marge d'appréciation de 5%.

Considérant que la Commune a proposé un prix d'acquisition à 35.700 € net vendeur auquel s'ajouteront les frais d'acte notarié avec les conditions suspensives suivantes : obtention du financement pour l'acquisition et obtention d'un permis de construire pour une maison individuelle dans le délai d'un an.

Considérant que Madame Virginie Bracq et Monsieur Christophe Bigotte ont accepté le prix de cession et les conditions suspensives.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Propriété de Personnes Publiques.

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

#### DECIDE :

- De consentir à Madame Virginie Bracq et Monsieur Christophe Bigotte, la cession de la parcelle communale non viabilisée située rue Marcel Sembat à Escaudain cadastrée section AM n°175 pour un montant de 35.700 € net vendeur, frais notariés en sus, aux conditions suspensives : obtention du financement pour l'acquisition et l'obtention d'un permis de construire pour une maison individuelle dans le délai d'un an.
- De confier la rédaction de l'acte de cession à venir à Maître DE CIAN LHERMIE Sophie, notaire à Denain.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires, à intervenir pour leur exécution et à signer l'acte de vente définitif.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à Mme. RISBOURG Dominique), DRELON André (pouvoir remis à M. WERY Jean-Charles), RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc (pouvoir remis à Mme. STIEVENARD Karine), GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle (pouvoir remis à Mme. MARCUZZI Jeannette), PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), PETIT Dimitri*

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,

Bruno SALIGOT



La Secrétaire de séance,

Stievenard  
STIEVENARD Karine.

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 14/04/2025

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20250408-10\_03\_2025-DE

Date d'affichage : 18/03/2025

Le Maire,



Bruno SALIGOT